


5. Plan de zonage (nord)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024, approuvant les dispositions de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme.

- ☐ Projet de zonage
- ▨ Espace Boisé Classé art. L130-1 du CU
- ▨ Espace vert protégé
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Servitude de mixité sociale n°1 : Tous Ausels
- Bâtiment identifié au titre de l'article L.151-11
- ★ Patrimoine à protéger
- Emplacement réservé piétonnier
- ▨ Haie
- ▨ Voies de protection du commerce et de l'artisanat



ZOOM CENTRE VILLAGE (1/1500ème)

